

**Règlement particulier du jeu de grattage  
de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MINI JACKPOT »**

*(Applicable à compter du 20 février 2023)*

**Article 1  
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux, publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2  
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 d'unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « Jouez 2 € ».

**Article 3  
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	50 000 €	100 000 €
2 lots de	1 000 €	2 000 €
45 lots de	100 €	4 500 €
470 lots de	50 €	23 500 €
100 500 lots de	20 €	2 010 000 €
440 000 lots de	7 €	3 080 000 €
750 000 lots de	4 €	3 000 000 €
1 291 019 lots formant un total de		8 220 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

**Article 4  
Description du jeu**

4.1 L'unité de jeu est représentée à l'écran par deux zones de jeux réparties comme suit :

- une zone de jeu dénommée « Numéros gagnants », composée de quatre symboles représentant chacun une pièce dorée sur laquelle figure le symbole « € » ;
- une zone de jeu dénommée « Vos numéros », composée de seize symboles représentant chacun une liasse de billets.

4.2 Les éléments figurant sous les symboles de la zone de jeu « Numéros gagnants » sont quatre numéros, inscrits en chiffres.

Les éléments figurant sous les symboles de la zone de jeu « Vos numéros » sont seize numéros, inscrits en chiffres. A chaque numéro de la zone de jeu « Vos numéros » est associée une somme en euros inscrite en chiffres.

Les numéros figurant sous les symboles des deux zones de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, à l'exclusion de tout autre numéro.

4.3 Le joueur clique sur les quatre symboles de la zone de jeu « Numéros gagnants » et découvre des numéros, conformément au sous-article 4.2.

Le joueur clique sur les seize symboles de la zone de jeu « Vos numéros » et découvre des numéros associés chacun à une somme en euros, conformément au sous-article 4.2.

Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu cliquer sur le bouton « Auto » afin que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.

4.4 Si le joueur découvre, parmi les seize numéros inscrits dans la zone de jeu « Vos numéros », un numéro identique à un numéro inscrit dans la zone de jeu « Numéros gagnants », l'unité de jeu est gagnante et le joueur gagne la somme en euros associée au numéro découvert dans la zone de jeu « Vos numéros » identique au numéro de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « Vos numéros », plusieurs numéros identiques à des numéros découverts dans la zone de jeu « Numéros gagnants », les sommes en euros associées à chacun de ces numéros dans la zone de jeu « Vos numéros » s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 17 novembre 2022

Par délégation du Président-directeur général de La Française des Jeux

C. LANTIERI